

# Contrat Territorial du bassin versant Moine Sanguèze

Bilan 2018

Mars 2019 - Version définitive

Validé en Comité de Pilotage du 22 janvier 2019



# SOMMAIRE

1	1 Introduction.....	4
2	2 Bilan de qualité de l'eau.....	5
	2.1 Qualité physico-chimique 2017-2018 sur le bassin versant.....	5
	2.1.1 Sous-bassin Sanguèze.....	6
	2.1.1.1 Station de référence.....	6
	2.1.1.2 Paramètre « Nitrates ».....	6
	2.1.1.3 Paramètre « Phosphore ».....	7
	2.1.1.4 Paramètre « Pesticides ».....	7
	2.1.1.5 Paramètre « Carbone organique dissous ».....	7
	2.1.2 Sous-bassin Moine.....	8
	2.1.2.1 Station de référence.....	8
	2.1.2.2 Paramètre « Nitrates ».....	8
	2.1.2.3 Paramètre « Phosphore ».....	9
	2.1.2.4 Paramètre « Pesticides ».....	9
	2.1.2.5 Paramètre « Carbone organique dissous ».....	9
	2.1.3 Zoom sur l'épisode de prolifération de Cyanobactéries .....	10
	2.2 Qualité biologique.....	11
	2.2.1 Sous-bassin Sanguèze.....	11
	2.2.1.1 IBD (Diatomées).....	11
	2.2.1.2 IBGN (Macro-invertébrés).....	11
	2.2.1.3 IPR (Poissons).....	12
	2.2.2 Sous-bassin Moine.....	13
	2.2.2.1 IBD (Diatomées).....	13
	2.2.2.2 IBGN (Macro-invertébrés).....	13
	2.2.2.3 IPR (Poissons).....	14
3	3 Mise en œuvre des actions 2018 / Volet milieux aquatiques.....	16
	3.1 Travaux Entretien et de Restauration du cours d'eau.....	16
	3.1.1 Restauration du lit mineur.....	18
	3.2 Restauration de la continuité écologique - Effacement/arasement Grenelle/liste 2 et autres ouvrages.....	21
	3.3 Travaux Restauration de zones humides – Travaux entretien zones humides.....	21
	3.4 Études - Études ouvrages grenelle/liste 2.....	22
4	4 Mise en œuvre des actions 2018 / Volet Pollutions diffuses d'origine agricole.....	23
	4.1 Diagnostic-Projet Individuel (DPI).....	23
	4.2 Accompagnement Individuel (AI).....	24
	4.3 Animation, démonstration, conseil collectif.....	24
	4.4 Le plan de limitation des transferts de pollution.....	25
5	5 Bilan Financier 2018.....	26
	5.1 Rappel.....	26
	5.2 Bilan 2018.....	26
6	6 Perspectives 2019 / Volet milieux aquatiques.....	30
	6.1 Travaux Entretien du cours d'eau - Travaux Restauration du cours d'eau.....	30

6.2	Restauration de la continuité écologique - Effacement/arasement Grenelle/liste 2 et autres ouvrages.....	30
6.3	Travaux Restauration de zones humides - Travaux entretien zones humides.....	30
6.4	Études - Études grenelle/liste 2.....	31
7	7 Perspectives 2019 / Volet pollutions diffuses d'origine agricole.....	32
8	8 Perspectives 2019 / Bilan général du contrat.....	32
9	9 Annexes.....	33

# 1 Introduction

Le présent rapport décrit les actions mises en œuvre en 2018 en matière de restauration des milieux aquatiques et de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole dans le cadre du Contrat Territorial du bassin versant Moine Sanguèze signé le 4 juillet 2016 avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Les actions transversales de mise en œuvre du SAGE engagées dans le cadre du contrat de partenariat EPTB – AELB ne sont pas présentées.

Le porteur du contrat est l'Etablissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise.

Les maîtres d'ouvrage du contrat sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 - Maîtres d'ouvrage 2018 du Contrat Territorial

Volet milieux aquatiques	Volet Pollutions diffuses d'origine agricole
L'EPTB Sèvre Nantaise	La Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire
La commune de la Tessoualle	Le CERFRANCE Maine-et-Loire
La fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Le CIVAM Maine-et-Loire
	Le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Anjou
	Mission Bocage

Le présent rapport décrit le bilan technique et financier du contrat pour l'année 2018 (sur la base de factures et des réalisations jusqu'au 31/12/18 et sur la base d'un prévisionnel de dépenses et des travaux liés pour décembre). Le bilan a été soumis à la validation du comité de pilotage Moine Sanguèze du 22/01/2019 sur la base d'éléments financiers au 31/11/2018. Il a fait l'objet d'une mise à jour pour les dépenses réelles du mois de décembre 2018 avant transmission à l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

## 2 Bilan de qualité de l'eau

### 2.1 Qualité physico-chimique 2017-2018 sur le bassin versant

L'ensemble des données exploitées sont issues de l'observatoire du bassin de la Sèvre Nantaise (données de la base OSUR de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne). Les données disponibles et complètes à ce jour sont celles concernant l'année 2017. Elles sont présentées dans les paragraphes ci-après.

Pour rappel les objectifs du SAGE :

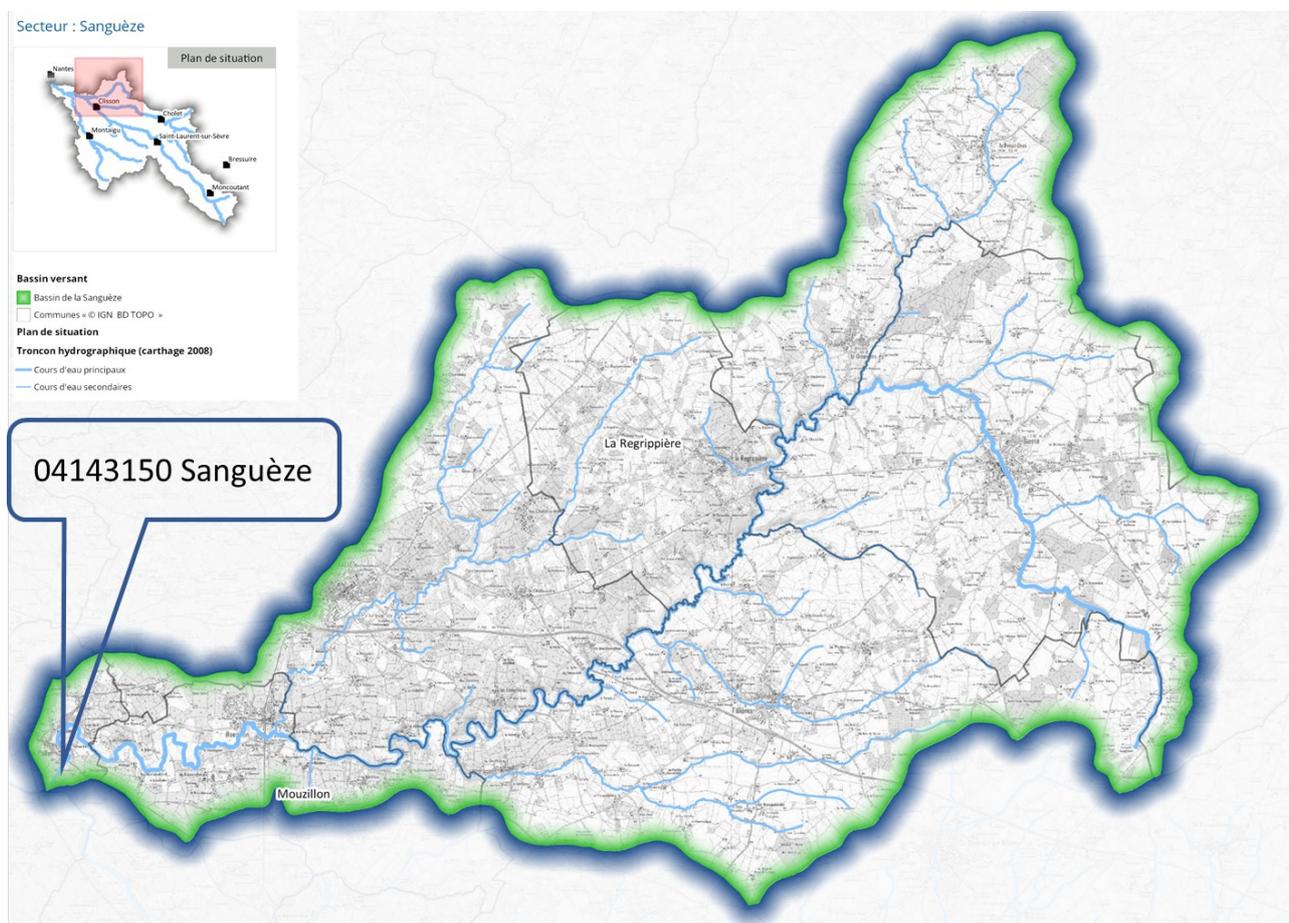
PARAMÈTRES PAR ÉLÉMENTS DE QUALITÉ	OBJECTIFS POUR LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE COURS D'EAU	OBJECTIFS POUR LE BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE PLANS D'EAU
Oxygène dissous	6 à 8 mg/L	
DBO <sub>5</sub>	3 à 6 mg/L	
Carbone organique dissous	5 à 7 mg/L	
PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup>	0,1 à 0,5 mg PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> /L	0,01 à 0,02 mg P /L
Phosphore total	0,05 à 0,2 mg/L	0,015 à 0,03 mg/L
NO <sub>2</sub> <sup>-</sup>	0,1 à 0,3 mg/L	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	0,1 à 0,5 mg NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> /L	0,4 mg N /L (NH <sub>4</sub> <sup>+</sup> + NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> )
NO <sub>3</sub> <sup>-</sup>	50 mg NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> /L 100% du temps en 2015 / 25 mg NO <sub>3</sub> <sup>-</sup> /L 90% du temps en 2021	
Pesticides	0,5 µg/L pour le cumul des pesticides analysés et 0,1 µg/L par molécule analysée en 2021	

Remarque préalable sur les pesticides : les seuils de détection de la molécule « métolachlore » ont été nettement revus à la baisse en 2016 (amélioration du matériel de mesure). De ce fait à partir de 2016, cette molécule apparaît pour la première fois dans bon nombre de résultats de prélèvements mais on ne peut pas dire si elle était déjà présente auparavant.

## 2.1.1 Sous-bassin Sanguèze

### 2.1.1.1 Station de référence

Pour la physico-chimie, la station de référence pour l'évaluation de la qualité des eaux est la station 04143150 SANGUEZE à LE PALLET.



### 2.1.1.2 Paramètre « Nitrates »

Les deux objectifs du SAGE ont été respectés en 2017. Le tableau suivant présente les concentrations mesurées et le respect ou non des objectifs du SAGE :

Tableau 2 - Suivi « Nitrates » (mg/L) de la Sanguèze à Le Pallet.

09/01/17	24/02/17	30/03/17	26/04/17	12/05/17	28/06/17	17/07/17	28/08/17	18/09/17	25/10/17	10/11/17	18/12/17
6.9	25.9	24.9	4.6	4.7	1.3	1.3	0.7	0.6	0.5	0.5	6.4
25/01/18	23/02/18	23/03/18	24/04/18	29/05/18	29/06/18	31/07/18	31/08/18				
29	29	23	14	5.2	7.1	0.6	1.4				

Source : <https://observatoire.sevre-nantaise.com>

### 2.1.1.3 Paramètre « Phosphore »

**L'objectif du SAGE n'a pas été respecté en 2017.** Le tableau suivant présente les concentrations mesurées et le respect ou non des objectifs du SAGE :

Tableau 3 - Suivi « Phosphore total » (mg/L) de la Sanguèze à Le Pallet.

09/01/17	24/02/17	30/03/17	26/04/17	12/05/17	28/06/17	17/07/17	28/08/17	18/09/17	25/10/17	10/11/17	18/12/17
0.17	0.13	0.12	0.25	0.25	0.98	1.4	1.45	0.78	0.78	0.84	0.12
25/01/18	23/02/18	23/03/18	24/04/18	29/05/18	29/06/18	31/07/18	31/08/18				
0.16	0.11	0.07	0.14	0.32	0.21	0.54	1.07				

Source : <https://observatoire.sevre-nantaise.com>

### 2.1.1.4 Paramètre « Pesticides »

**Les deux objectifs du SAGE n'ont pas été respectés en 2017.** Le tableau suivant présente les concentrations mesurées et le respect ou non des objectifs du SAGE :

10/01/17	17/01/17	24/02/17	09/03/17	16/03/17	26/04/17	12/05/17	31/05/17	28/06/17	06/07/17	31/07/17	02/08/17	28/08/17	04/09/17	14/09/17	04/10/17	25/10/17	09/11/17	28/11/17	04/12/17
1.879	1.742	1.829	1.182	0.105	2.333	2.208	2.093	4.571	4.473	3.977	3.224	4.288	6.755	4.294	5.549	6.975	5.834	4.468	2.629
25/01/18	23/02/18	23/03/18	09/04/18	24/04/18	01/05/18	29/05/18	01/06/18	29/06/18	16/07/18	31/07/18	31/08/18								
0.26	0.242	0.312	1.51	0.705	2.314	0.881	1.89	1.449	3.318	1.521	2.336								

Tableau 4 - Suivi « Cumul des pesticides total » (µg/L) de la Sanguèze à Le Pallet.

Source : <https://observatoire.sevre-nantaise.com>

En 2017, l'étude des molécules isolées montre que la sismazine-hydroxy (H)<sup>1</sup>, le 2-hydroxyatrazine (H), le fluodioxonil (F)<sup>2</sup> et l'hydroxyterbuthylazine (H) sont les substances actives qui ont été présente à chaque fois qu'elles ont été recherchées. Les molécules dépassant l'objectif de 0.1µg/L, sont la sismazine-hydroxy (H), l'imidaclopride (I)<sup>3</sup>, l'AMPA (H), le metolachlorEsa (H), la carbendazime (F), le glyphosate (H), le métalaxyl (F) et le pyriméthanil.

### 2.1.1.5 Paramètre « Carbone organique dissous »

**L'objectif du SAGE n'a pas été respecté en 2017.** Le tableau suivant présente les concentrations mesurées et le respect ou non des objectifs du SAGE :

1 H : herbicide ;  
2 F : fongicide ;  
3 I : insecticide.

Tableau 5 - Suivi « Carbone organique » (mg/L) de la Sanguèze à Le Pallet.

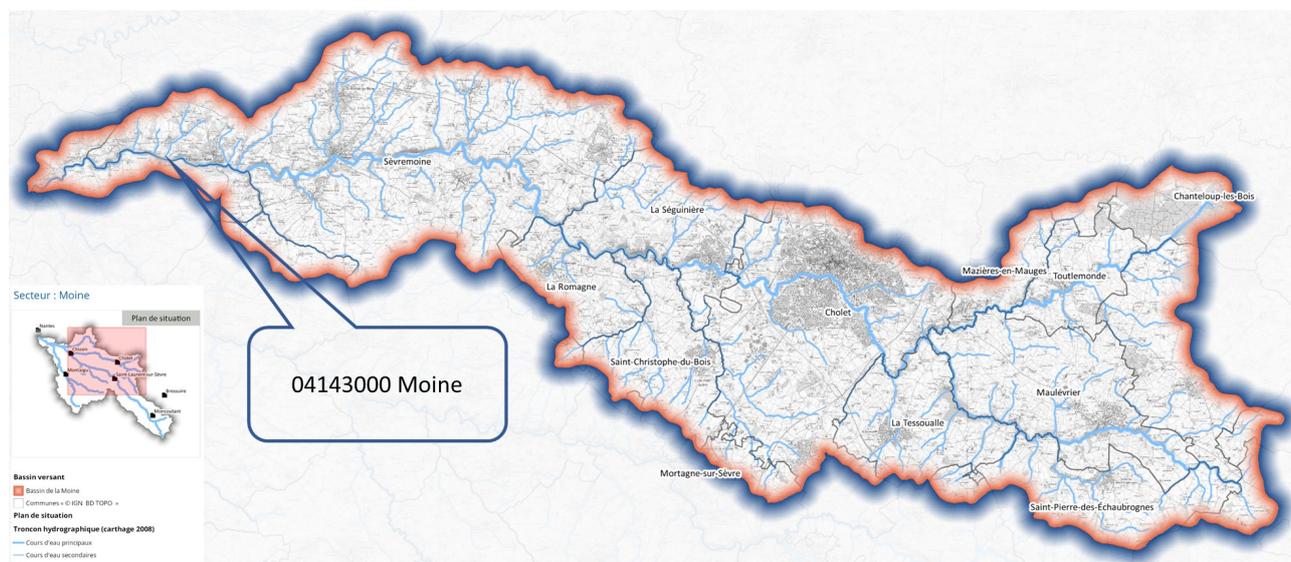
09/01/17	17/01/17	24/02/17	16/03/17	30/03/17	26/04/17	12/05/17	31/05/17	28/06/17	17/07/17	31/07/17	28/08/17	14/09/17	18/09/17	25/10/17	10/11/17	28/11/17	18/12/17
6.1	6.7	5.7	7.7	5.6	6.8	5.9	6.4	7	8	8.9	8.8	8.6	7.1	9.2	10.1	8.8	8.6
25/01/18	23/02/18	23/03/18	24/04/18	29/05/18	29/06/18	31/07/18	31/08/18										
7.1	5.6	5.9	5.3	6.3	6.8	7.7	8.3										

Source : <https://observatoire.sevre-nantaise.com>

## 2.1.2 Sous-bassin Moine

### 2.1.2.1 Station de référence

Pour la physico-chimie, la station de référence pour l'évaluation de la qualité des eaux est la station 04143000 station MOINE à GETIGNE .



### 2.1.2.2 Paramètre « Nitrates »

L'objectif 50mg NO<sub>3</sub>/L du SAGE a été respecté en 2017. Le tableau suivant présente les concentrations mesurées et le respect ou non des objectifs du SAGE :

Tableau 6 - Suivi « Nitrates » (mg/L) de la Moine à Gétigné.

09/01/17	24/02/17	30/03/17	26/04/17	12/05/17	28/06/17	17/07/17	28/08/17	18/09/17	25/10/17	10/11/17	18/12/17
17.8	27.9	25.9	15.6	13.4	1.1	3.3	1.1	6.4	8.2	3.4	9.8
25/01/18	23/02/18	23/03/18	24/04/18	29/05/18	26/06/18	27/07/18	29/08/18				
40	37	27	24	11	12	4.2	1.7				

Source : <https://observatoire.sevre-nantaise.com>

### 2.1.2.3 Paramètre « Phosphore »

**L'objectif du SAGE n'a pas été respecté en 2017.** Le tableau suivant présente les concentrations mesurées et le respect ou non des objectifs du SAGE :

Tableau 7 - Suivi « Phosphore total » (mg/L) de la Moine à Gétigné.

09/01/17	24/02/17	30/03/17	26/04/17	12/05/17	28/06/17	17/07/17	28/08/17	18/09/17	25/10/17	10/11/17	18/12/17
0.2	0.11	0.15	0.16	0.21	0.48	0.37	0.17	0.14	0.06	0.17	0.11
25/01/18	23/02/18	23/03/18	24/04/18	29/05/18	26/06/18	27/07/18	29/08/18				
0.09	0.1	0.06	0.28	0.29	0.18	0.23	0.29				

Source : <https://observatoire.sevre-nantaise.com>

### 2.1.2.4 Paramètre « Pesticides »

**Les deux objectifs du SAGE n'ont pas été respectés en 2017.** Le tableau suivant présente les concentrations mesurées et le respect ou non des objectifs du SAGE :

Tableau 8 - Suivi « Cumul des pesticides total » (µg/L) de la Moine à Gétigné.

12/04/17	12/05/17	14/06/17	17/07/17	05/10/17	10/11/17	04/12/17	
1.19	1.226	1.405	2.457	1.252	1.787	1.201	
25/01/18	23/02/18	23/03/18	24/04/18	29/05/18	26/06/18	27/07/18	29/08/18
0.937	0.31	0.511	2.894	2.73	1.914	2.714	1.1174

Source : <https://observatoire.sevre-nantaise.com>

Pour 2017, l'étude des molécules isolées montre que l'AMPA (H) est une substance active qui présente les concentrations les plus fortement mesurées et qui a été présente à chaque fois qu'elle a été recherchée. Les molécules dépassant l'objectif de 0.1µg/L, sont les l'AMPA (H), MetolachlorESA (H), et le Glyphosate (H).

### 2.1.2.5 Paramètre « Carbone organique dissous »

**L'objectif du SAGE n'a pas été respecté en 2017.** Le tableau suivant présente les concentrations mesurées et le respect ou non des objectifs du SAGE :

Tableau 9 - Suivi « Carbone organique » (mg/L) de la Moine à Gétigné.

09/01/17	24/02/17	30/03/17	26/04/17	12/05/17	28/06/17	17/07/17	28/08/17	18/09/17	25/10/17	10/11/17	18/12/17
6.2	5.7	6	6.5	6.8	9.2	8.7	8.9	7.6	9.2	9.2	5.2
25/01/18	23/02/18	23/03/18	24/04/18	29/05/18	26/06/18	27/07/18	29/08/18				
5.9	6.2	6.6	6.8	7.6	7.8	8	8.8				

Source : <https://observatoire.sevre-nantaise.com>

### 2.1.3 Zoom sur l'épisode de prolifération de Cyanobactéries

La période estivale a été marquée par une prolifération importante de cyanobactéries de juillet à octobre. Ce phénomène a pu être observé depuis l'aval de Ribou avec la Sèvre Nantaise jusqu'à la Loire.

Cet épisode a généré de fortes nuisances olfactives et des inquiétudes de la part des élus, des riverains et des usagers. Il a été conseillé par l'EPTB de la Sèvre Nantaise de prendre des précautions lors des activités entraînant un contact avec le milieu aquatique (pêche, canoë...).

Peu d'informations ou suivis concernant d'éventuels impacts sur la santé humaine sont parvenus jusqu'à l'EPTB de la Sèvre Nantaise. Aucune mortalité piscicole particulière n'a été constatée.

Suite à cet événement, l'EPTB a entrepris un bilan de cet épisode et une réflexion sur un protocole de gestion en cas de nouvel épisode.

Il n'en demeure pas moins que cette prolifération témoigne de l'état des cours d'eau qui par leur étagement artificiel et les concentrations en nitrates et surtout en phosphore qu'ils renferment, offrent les conditions optimales à la survenue de tels phénomènes.



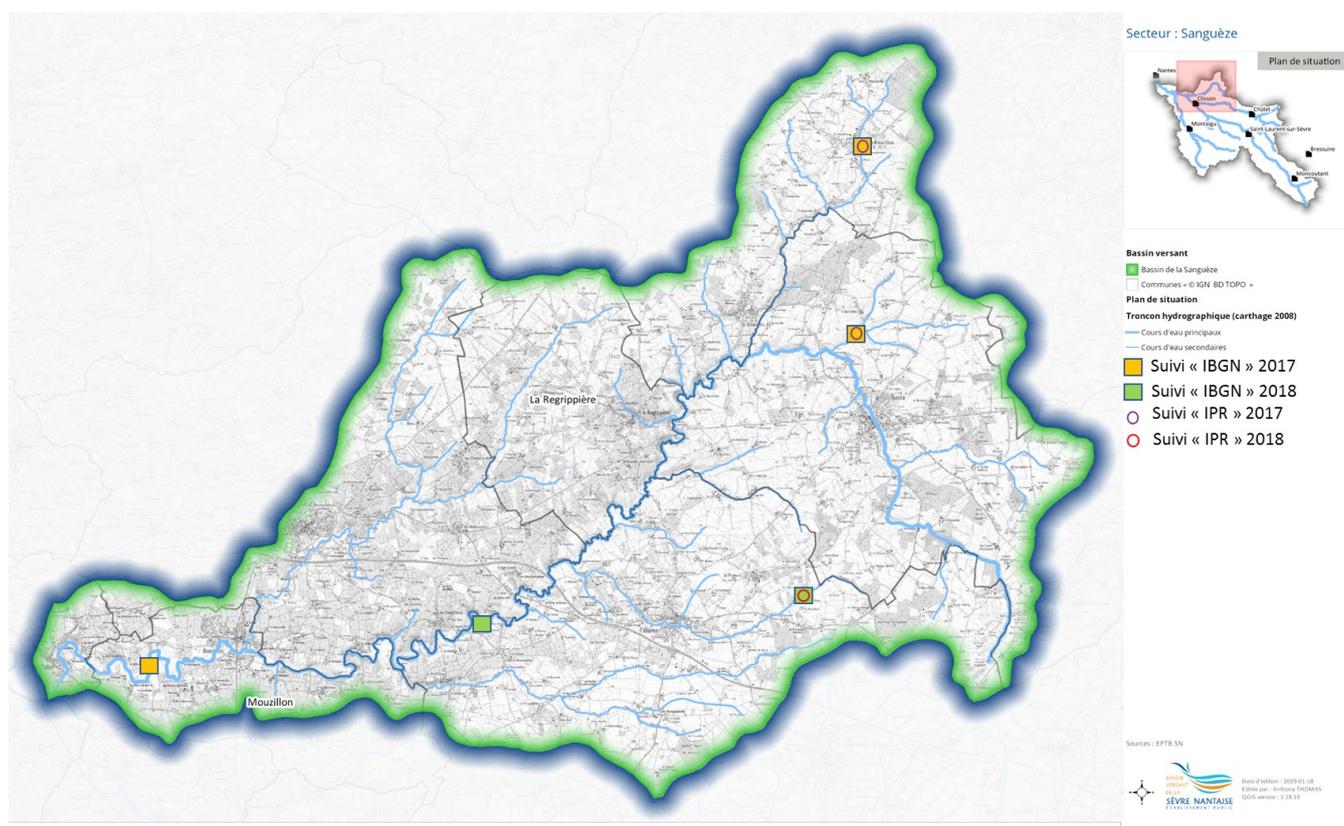
*Illustration 1 - Moine au Moulin de Beau Rivage à Saint André de la Marche en août 2018*

## 2.2 Qualité biologique

Les suivis de la qualité biologique conduits par l'EPTB de la Sèvre Nantaise poursuivent les objectifs suivants :

- Réaliser des états avant / après travaux
- Disposer d'une vision globale de la qualité biologique par sous bassin versant

### 2.2.1 Sous-bassin Sanguèze



#### 2.2.1.1 IBD (Diatomées)

A la station 04143150 Sanguèze à Le Pallet, la qualité est médiocre à moyenne avec peu d'évolution sur ce paramètre depuis le début des années 2000. En 2015 la qualité était **médiocre**. Aucune donnée n'existe à cette station ou celle de Mouzillon en 2016, 2017 et 2018.

### 2.2.1.2 IBGN (Macro-invertébrés)

Le tableau suivant présente le suivi « IBGN » organisé par l'EPTB de la Sèvre Nantaise en 2017-2018 :

Tableau 10 - Suivi « IBGN » 2017-2018 / Sous bassin Sanguèze

Année	Cours d'eau	Station	Classe (note)	Robustesse
2017 (avant travaux + état des lieux bassin)	Aunay Barbot	La Grivellière- Gesté (49)	<b>MPCE : Bon (14/20)</b>	<b>MPCE : Moyenne(12/20)</b>
2017 (vision bassin et état des lieux bassin)	Verret	Le Puiset-Doré (49)	<b>MPCE : Bon (13/20)</b>	<b>MPCE : Moyenne(12/20)</b>
2017 (avant travaux)	Sanguèze	Bois Chaudeau (44)	<b>MPCE : Médiocre (6/20)</b>	<b>MPCE : Mauvais (5/20)</b>
2018	Braudière	Braudière_Les bois bon fils (49)	<b>MPCE : Moyenne (11/20) I2M2 : Médiocre (0,1733)</b>	<b>MPCE : Médiocre (6/20) I2M2 : sans objet</b>
2018 (après travaux)	Sanguèze	Grondin (44)	<b>MGCE : Moyen (10/20)</b>	<b>MGCE : Mauvais (5/20)</b>

Source : Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

La qualité biologique de la station « la Grivellière » est bonne mais fragile. Le test de robustesse montre que l'IBGN perd 2 points après le retrait du taxon indicateur. La note MPCE est bonne due à la présence des Perlodidae et des Leptophlebidae(macro-invertébrés faiblement polluo-résistant vivant).

La qualité biologique de la station « le Puiset-Doré » n'est pas représentative de la qualité de la station. La réelle qualité biologique de la station est moyenne (note MPCE= 12/20 pour 8 prélèvements) pour devenir médiocre après retrait du taxon indicateur (note MPCE = 8/20). L'absence des taxons les plus polluo-sensibles ainsi que la prolifération d'organismes se nourrissant de débris organiques fins en suspension dans le courant ou déposés indiquent que la station subit un enrichissement en matière organique.

La Braudière est un ruisseau caractérisé par un état écologique médiocre selon l'indice I2M2 (0.1733/1) confirmé par une faible variété taxonomique et une note MPCE de 11/20 qui n'est pas robuste. Seules deux pressions (les voies de communication et l'urbanisation) ne sont pas significatives.

Le bilan environnemental établi pour la Sanguèze révèle un caractère lentique omniprésent propice au colmatage des supports immergés, la végétation aquatique y est plutôt rare. La présence des seuils suffit à expliquer l'assez faible variété taxonomique du peuplement d'invertébrés, pénalisée par une faible capacité d'accueil et des mauvaises conditions d'oxygénation du milieu.

### 2.2.1.3 IPR (Poissons)

Le tableau suivant présente le suivi « IPR » organisé par l'EPTB de la Sèvre Nantaise en 2017-2018 :

Tableau 11 - Suivi « IPR » 2017-2018 / Sous bassin Sanguèze

Année	Cours d'eau	Station	Valeur IPR	Classe qualité IPR
2017	Aunay Barbot	La Grivellière (49)	53,39	<b>Très mauvaise</b>
2017	Verret	Le Puiset-Doré (49)	86,16	<b>Très mauvaise</b>
2018	Braudière	La Braudière(49)	26,94	<b>Mauvaise</b>

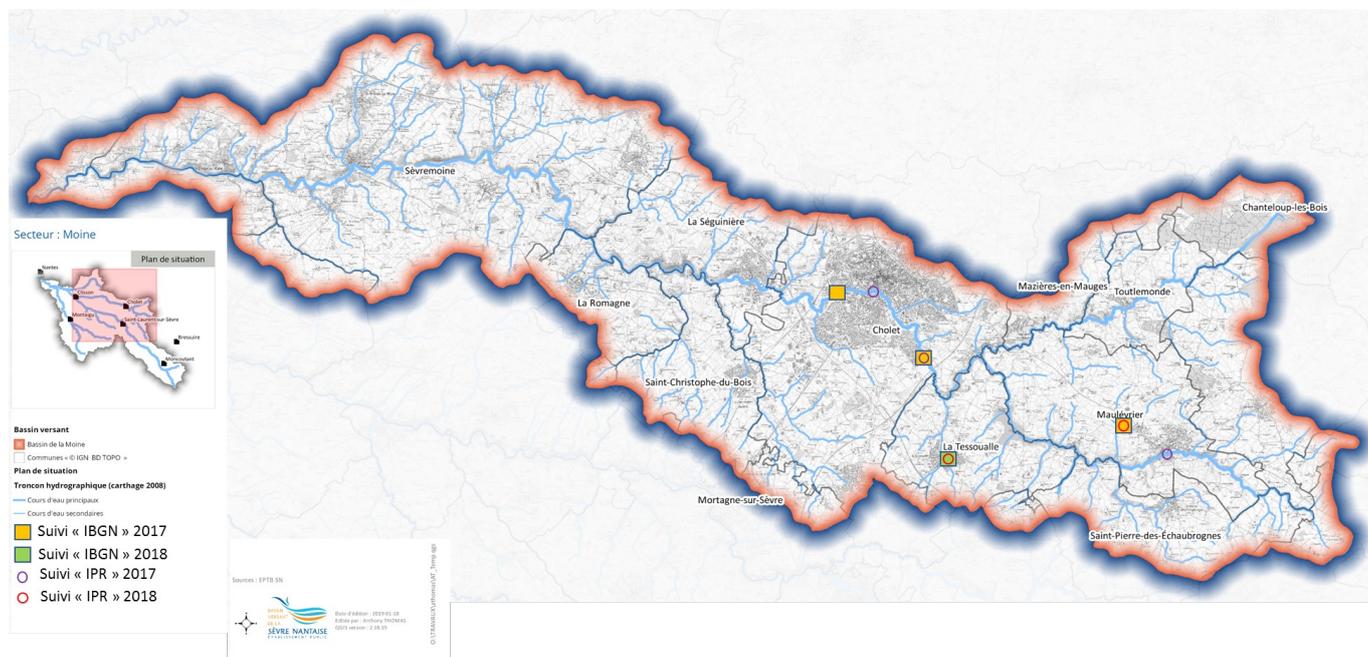
Source : Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

Les peuplements piscicoles identifiés à la Grivellière et au Puiset-Doré, permettent d'établir un état initial. Le premier, est très dégradé et impacté par les étiages sévères annuels. Seuls, 16 poissons ont été capturés représentant 3 espèces différentes.

Le second, est très mauvais mais ne semble pas être représentatif des potentialités du milieu. En effet, les habitats de rive et les niveaux d'eau sont propices à une vie aquatique à cette station.

A la station de la Braudière, 152 poissons ont été capturés représentant 4 espèces différentes et une biomasse d'environ 365 kg/ha. Le peuplement est largement dominé par le vairon et la loche franche en effectif (84% des effectifs avec ces deux espèces). La biomasse est principalement constituée des perches soleil (provenant des plans d'eau en amont). De plus, il faut souligner l'absence de carnassiers par le manque d'habitat.

### 2.2.2 Sous-bassin Moine



### 2.2.2.1 IBD (Diatomées)

Depuis 2007-2009, la qualité de l'eau est plutôt moyenne aux stations de la Moine à Gétigné et à Roussay. La station de la Moine à Cholet a présenté une qualité **bonne** sur ce paramètre en 2011, 2014 et 2015 mais moyenne en 2012 et 2013. Le Trézon a présenté une qualité moyenne en 2012, 2014 et 2015 et était **bonne** en 2013. En 2017 et 2018 aucune mesure IBD n'a été réalisée.

### 2.2.2.2 IBGN (Macro-invertébrés)

Le tableau suivant présente le suivi « I2M2 » organisé par l'EPTB de la Sèvre Nantaise en 2017-2018 :

Tableau 12 - Suivi « IBGN » 2017-2018 / Sous bassin Moine

Année	Cours d'eau	Station	Classe (note)	Robustesse
2017	Moine	Plessis_Cholet (49)	MPCE : Bon (13/20)	MPCE : Moyenne(9/20)
2017	Moine	Grangeard_Cholet (49)	MPCE : Médiocre (7/20)	MPCE : Mauvais (5/20)
2017	Moine	Guichardièrè_Maul evrier (49)	MPCE : Bon état (13/20)	MPCE : Médiocre (8/20)
2018	La Blanchisserie	Aval plan d'eau bourg_Tessoualle (49)	MPCE : Moyenne (10/20) I2M2 : Mauvais (0,0814)	MPCE : Médiocre (7/20) I2M2 : sans objet

Source : Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

En 2017, les stations du Plessis et de la Guichardièrè recensent des organismes faiblement pollu-sensibles qui indiquent une limitation vraisemblable sur le plan de la qualité biologique de l'eau. La variété de taxons moyenne retrouvée pour ces stations est l'illustration d'une diversité d'habitats et de gammes de vitesses limitée. La Moine à Grangeard est caractérisée par un peuplement perturbé avec une variété taxonomique faible. Cette typologie exprime une diversité d'habitats peu satisfaisante en raison de la faible diversité de substrat présent sur la station due à la prolifération des algues. D'autre part le niveau de polluo-sensibilité est très faible et indique une capacité d'accueil ainsi qu'une qualité biologique de l'eau mauvaise.

En juin 2018, la situation avant travaux montre que la Blanchisserie héberge un peuplement d'invertébrés benthiques dont les caractéristiques biologiques et les préférences écologiques traduisent une probabilité d'altération significative pour l'ensemble des pressions liées à la qualité de l'eau avec un pic plus important pour les pesticides. La ripisylve, l'urbanisation et l'anthropisation semblent être les 3 pressions ayant un impact sur la dégradation physique de l'habitat.

### 2.2.2.3 IPR (Poissons)

Le tableau suivant présente le suivi « IPR » organisé par l'EPTB de la Sèvre Nantaise en 2017-2018 :

Tableau 13 - Suivi « IPR » 2017-2018 / Sous bassin Moine

Année	Cours d'eau	Station	Valeur IPR	Classe qualité IPR
2017	La Moine	Le vieux pont (49)	<b>33,47</b>	<b>Mauvaise</b>
2017	La Moine	Plessis (49)	<b>28,65</b>	<b>Mauvaise</b>
2017	La Moine	Amont pont RD 20 , Maulévrier (49)	<b>36,16</b>	<b>Très mauvaise</b>
2018	La Guichardière	Amont plan d'eau Fromentinière (49)	<b>0</b>	<b>Très mauvaise</b>
2018	La Blanchisserie	Aval plan d'eau bourg Tessoualle (49)	<b>0</b>	<b>Très mauvaise</b>

Source : Fédération de pêche du Maine-et-Loire

L'abaissement du clapet et les travaux de renaturation, au vieux pont à Cholet, ont permis le retour d'un bon nombre d'espèces inféodées aux milieux courants. Cependant, il y a une disparition des carnassiers, ne trouvant plus les habitats adéquats. Depuis l'effacement d'un ouvrage en 2007, des pêches de suivis sont réalisées au Plessis (2010, 2012). Celle de 2017 caractérise le cours d'eau en mauvais état, mais révèle une hausse de la diversité d'espèces et de peuplement piscicole dont l'anguille. Le peuplement piscicole effectué en amont du pont de la RD20, permet d'établir un état initial. Il est très dégradé par la présence d'ouvrages successifs qui favorise l'installation d'espèces d'eau calme et plus chaude.

Les pêches de 2018, ont été réalisées afin de dresser un bilan piscicole de ces deux secteurs (La Guichardière, La Blanchisserie), avant restauration des milieux « état zéro ».

Lors de la pêche à la Fromentinière, (1 seul passage de 9 minutes et 17 secondes), aucun poisson n'a été recensé. L'absence de vie piscicole semblerait s'expliquer par les assècs estivaux, la succession d'étang en aval et l'artificialisation du cours d'eau en amont (busage).

Il semble difficile sur le cours d'eau en aval du plan de la Tessoualle, en l'état, de trouver une vie piscicole sachant que la station se trouve entre un seuil d'ouvrage infranchissable et un long passage busé.

## 3 Mise en œuvre des actions 2018 / Volet milieux aquatiques

### 3.1 Travaux Entretien et de Restauration du cours d'eau

Les travaux d'entretien de cours d'eau réalisés en 2018 sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 14 - Travaux Entretien du cours d'eau - Travaux Restauration du cours d'eau

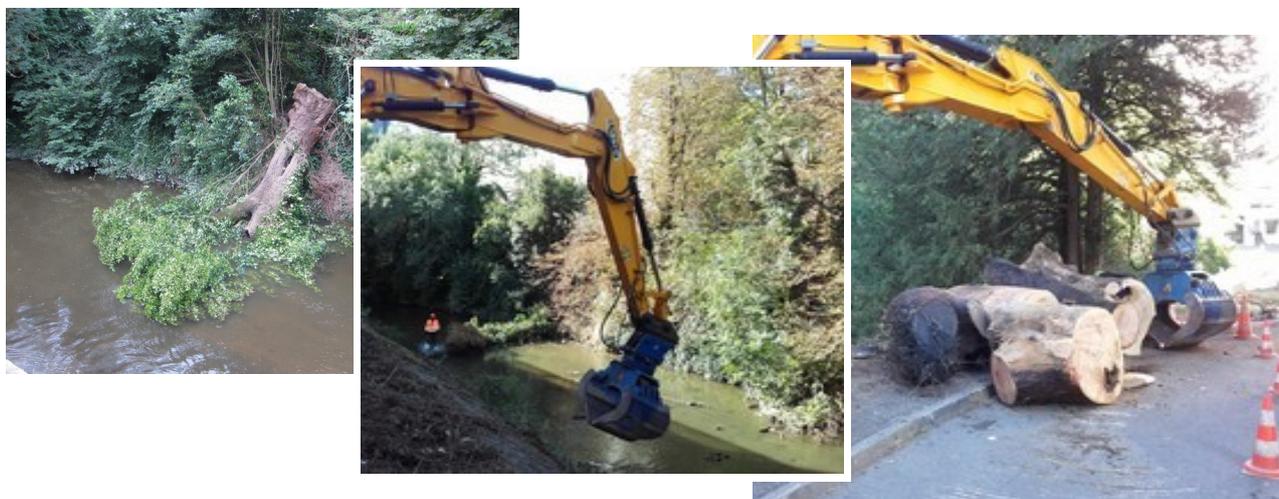
Nature des travaux	Localisation	Quantité
Entretien/Restauration de ripisylve	Bikini	21 m
	Bief Beau Rivage	1 825 m
	Bief Clopin	969 m
	Guimbretière	699 m
	Gravelière	2 220 m
	<b>Total</b>	<b>5,7 km</b>
Pose de clôtures	<b>Moine Total</b>	<b>1 866 m</b>
Installation d'abreuvoir	Copechagnière (DA) <sup>4</sup>	1
	Copechagnière (PAN) <sup>5</sup>	2
	Clopin (PAN)	3
	Moine (Bac)	2
	<b>Total</b>	<b>8</b>
Retrait d'embâcles (linéaire)	Bief Beau Rivage	354 m
	Bief Clopin	831 m
	Chemin des pêcheurs	341 m
	La Sèguinière	908 m
	Meilleraie Cholet	257 m
	Plessis Nombretière	1 524 m
	Moulin de la Cour la Sèguinière	320 m
	Sanguèze	277,00 km
	<b>Total</b>	<b>4,81 km</b>

4 DA : Descente aménagée

5 PAN: pompe à nez



*Illustration 2 - Travaux de gestion de la ripisylve*



*Illustration 3 - Retrait d'embâcles*



*Illustration 4 - Pose de clôtures et installation d'abreuvoir*

### 3.1.1 Restauration du lit mineur

#### \* Site de bikini à Saint Crespin sur Moine

Suite au diagnostic réalisé, sur le site de bikini à Saint Crespin sur Moine, la Fédération Départementale de Pêche du Maine-et-Loire, a amélioré les habitats piscicoles en réalisant dernièrement des radiers, des déflecteurs et des peignes.

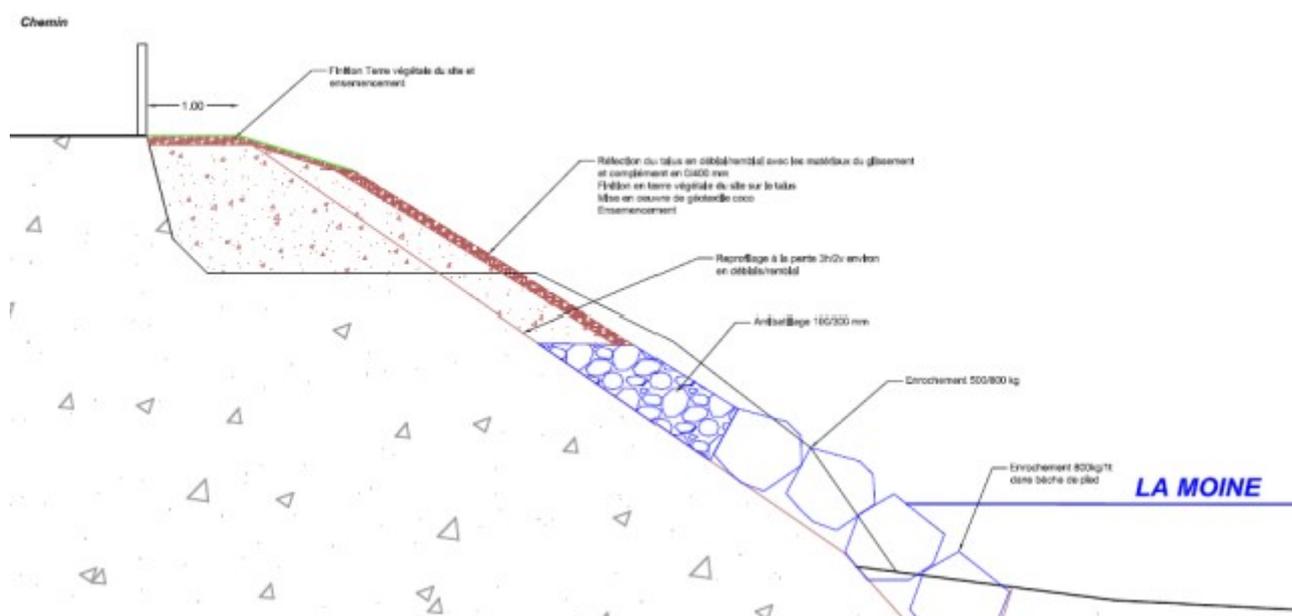


*Illustration 5 - Réalisation de radier*



Illustration 6 - Réalisation de peigne

Après la forte pluviométrie de l'automne-hiver 2017-2018, les travaux de renaturation de la Moine au droit du chemin pédestre de l'Espace de Bikini à Saint-Crespin sur Moine, doivent faire l'objet d'une reprise par recharge en granulat du fait de l'affaissement de la berge au plus près du chemin, en raison des écoulements de surface abondants provenant des parcelles pentues du coteau. Dès que les conditions météorologiques le permettront, il convient de recharger la banquette par des matériaux pierreux dans l'objectif de drainer l'eau pour qu'elle s'évacue vers la Moine sans emporter la terre végétale de la risberme.



\* Ruisseau de la Gravelière, Aunay Barbot et Haie de rezé

Les travaux de franchissement piscicole ( Gravelière et Aunay Barbot) et de renaturation (Haie de rezé et Aunay Barbot) nécessitent des études préalables avant réalisations. Ces dernières ont commencé en 2018.

\* Ruisseau de la vallée du pré fleuri/ de la vallée du moulin - La Tessoualle

En 2018, le dossier loi sur l'eau des travaux de restauration des ruisseaux de la vallée du pré fleuri et de la vallée du moulin, sur la commune de la Tessoualle, a été rédigé. Lors du début des travaux sur le ruisseau de la vallée du moulin, une canalisation a été identifiée dans la digue qui allait être supprimée. Des réunions de concertation ont permis de déterminer les solutions techniques pour répondre, aux besoins du milieu naturel, aux usages des administrés et aux contraintes réglementaires. Une passerelle en encorbellement remplacera la digue et permettra de maintenir la canalisation d'eaux usées. Cette contrainte n'a pas ralenti les travaux en amont de la digue qui consistent à supprimer les obstacles à l'écoulement.



*Illustration 7 - Effacement d'obstacle (avant/après)*



*Illustration 8 - Effacement d'obstacle (avant/après)*

### 3.2 Restauration de la continuité écologique - Effacement/arasement Grenelle/liste 2 et autres ouvrages

La réalisation des travaux (Haie de Rezé, Aunay Barbot, Garenne Valentin et Bois Chaudeau) initialement prévue en 2018 a nécessité des compléments d'études, d'où un décalage de réalisation.

### 3.3 Travaux Restauration de zones humides – Travaux entretien zones humides

En 2018, le dossier de déclaration des travaux de restauration des ruisseaux de la vallée du moulin et du pré fleuri, sur la commune de la Tessoualle, a été réalisé et instruit par les services de l'État. Sur la Vallée du Pré Fleuri, les travaux ont consisté à réduire la hauteur de chute et à sécuriser le sentier pédestre, en rehaussant ponctuellement la ligne d'eau par la création de rampe, en limitant l'érosion de la berge rive gauche en favorisant rive droite.



*Illustration 9 - Travaux sur la vallée du pré fleuri (avant/après)*

Le terrain identifié à St-Crespin-sur-Moine pour la réalisation de la frayère à brochet par la fédération de pêche, n'est finalement pas disponible. Cette action ne sera pas réalisée à l'issue du contrat.

### 3.4 Études - Études ouvrages grenelle/liste 2

Les études suivantes, débutées antérieurement, se sont poursuivies en 2018 :

- **Réduction d'impact des ouvrages hydrauliques de la Moine sur la commune de Maulévrier** : la phase 3 « présentation technique et financière des scénarii actés pour chaque ouvrage » a eu lieu le 18 décembre 2018. Les scénarii actés pour les ouvrages internes au parc devront soumis à la commission supérieure des sites perspectives et paysages (CSSPP) à Paris pour validation ;
- **Restauration de la continuité écologique de la Moine au droit du site de la Garenne Valentin** : il a été acté que quatre radiers intermédiaires entre le seuil naturel amont et la chaussée seront réalisés ainsi qu'un arasement et un aménagement de la Chaussée de façon à la rendre directement franchissable. L'année 2018 a permis au bureau d'étude et à l'EPTB de présenter le projet aux services de l'état concernés par les sites classés puis de finaliser le dossier réglementaire.
- **Restauration de la continuité écologique de la Moine au droit du site de Moulin Cassé** : le moulin du Tail, classé en liste 2, a fait l'objet d'une étude de réduction d'impact des ouvrages hydrauliques confiée au bureau d'étude SEGI. Deux éléments ont engendré l'arrêt temporaire de la réflexion sur cet ouvrage. La réticence du projet, acté en COPIL, par certains usagers de la pêche, a nécessité des rencontres et l'accord pour des travaux plus poussés dans la diversification des habitats et assurant la fonctionnalité de la frayère restaurée auparavant. La succession en indivision a nécessité une rencontre afin de présenter aux nouveaux propriétaires les scénarios actés par le comité de pilotage et les obligations réglementaires qui leur incombent. L'indivision a donné son accord, via un certificat d'autorisation, à l'EPTB de poursuivre les démarches (maîtrise d'œuvre, dossier réglementaire, réalisation des travaux).

- **Ouvrage Bois Chaudeau:** L'avant projet de l'étude sur l'ouvrage de Bois Chaudeau a du être retravaillé afin de prévoir une rampe maçonnée garantissant un tirant d'eau suffisant pour permettre la franchissabilité de l'ouvrage par le spiralin. Le dossier pourra être déposé et instruit en 2019 dans l'objectif de réaliser les travaux en 2020. L'avant projet sera présenté aux services de l'État et aux propriétaires le 28 janvier 2019 ;

Ont démarré en 2018 les études suivantes :

- **Étude de faisabilité de réduction d'impact des plans d'eau du bassin de la Guichardière.** Le bureau d'étude a réalisé en septembre 2018 les relevés de terrain et présentera le 25 janvier 2019 la phase 1 « état des lieux ».
- **Étude pour la restauration de la continuité écologique et déconnexion de plans d'eau sur les cours d'eau de l'Aunay Barbot et la Haie de Rezé.** L'étude sur les plans d'eau a pour objectifs, la définition des préconisations d'aménagements et l'élaboration des modalités techniques pour restaurer la continuité écologique afin de répondre aux objectifs visés par le SAGE de la Sèvre Nantaise et d'améliorer les fonctionnalités des ruisseaux de l'Aunay Barbot et de la Haie de Rezé. La phase d'état des lieux a été réalisée en 2018 sur les deux plans d'eau et présentera la phase 1 « état des lieux » et la phase 2 « présentation de scénarii » durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- **Étude de faisabilité préalable à la restauration de la morphologie avec diversification des milieux et aménagements de franchissements piscicole sur le ruisseau de la Gravelière et de l'Aunay Barbot.** Le bureau d'étude a réalisé en septembre 2018 les relevés de terrain et présentera la phase 1 « état des lieux » et la phase 2 « présentation de scénarii » le 25 janvier 2019 pour le ruisseau de la Gravelière.

## 4 Mise en œuvre des actions 2018 / Volet Pollutions diffuses d'origine agricole

L'année 2018 correspond au démarrage des actions agricoles dans la continuité de l'avenant au contrat territorial élaboré et validé l'année précédente.

Pour rappel, la mise en œuvre des actions agricoles repose sur trois piliers (approche individuelle, collective et réalisation d'études) soutenue par une animation agricole générale.

### 4.1 Diagnostic-Projet Individuel (DPI)

Le DPI marque l'entrée des agriculteurs dans le projet de territoire. Le diagnostic est réalisé avec les exploitations volontaires et permet d'évaluer la situation initiale de l'exploitation d'un point de vue technique et économique. Le diagnostic et le projet d'exploitation qui en découle, permettent d'identifier les pistes de travail. Les thèmes choisis selon les besoins de l'exploitant et du territoire, peuvent ensuite être approfondis dans le cadre de l'accompagnement individuel.

L'année a été consacrée à l'élaboration d'un outil de DPI commun à l'ensemble des partenaires, à l'exception de la chambre d'agriculture qui souhaite mobiliser ses propres outils. L'outil commun a été finalisé en fin d'année. Son déploiement se fera en début d'année dès le 11 janvier 2019 pour le CER du Maine-et-Loire. Pour sa part, la chambre d'agriculture a pu mobiliser plusieurs agriculteurs sur ce territoire en 2018 : quatre diagnostics validés et sept en cours.

## 4.2 Accompagnement Individuel (AI)

Les Accompagnements Individuels sont mobilisables par les agriculteurs dans le prolongement des DPI, une fois ces derniers validés par l'EPTB de la Sèvre Nantaise. Suite aux quatre DPI validés en 2018, aucun exploitant n'a mobilisé d'accompagnement individuel.

## 4.3 Animation, démonstration, conseil collectif

Deux animations collectives étaient programmées en 2018. Toutes deux étaient organisées sous la forme de demi-journées conçues autour de divers ateliers animés par différents partenaires.

La première, intitulée «Les entretenir, les rénover... Gérer les vivaces...Favoriser les auxiliaires » avait pour objectif d'aborder les techniques agricoles dans la gestion des prairies afin de limiter l'usage de phytosanitaires. Elle a eu lieu à Gesté et réuni 20 personnes dont 8 exploitants. Après une présentation rapide de l'exploitation, la conseillère « prairie » de la chambre d'agriculture et le conseiller de mission bocage ont présenté tous les aspects en lien avec la mise en place, l'entretien, la gestion d'une prairie, en rapport avec les adventices qu'on y rencontre et en lien avec le rôle de la haie qui l'entoure.

L'idée était de se questionner et de favoriser l'échange d'expérience autour des questions :

- Garder des prairies productives en identifiant les facteurs de vieillissement et de salissement ?
- Et quand c'est trop tard... choisir entre rénovation totale / sursemis / désherbage localisé / entretien mécanique ?
- Haie, bord de champs : comment équilibrer auxiliaires et ravageurs pour optimiser de traitements ?



*Illustration 10 - Gestion des prairies à Gesté*

La deuxième, intitulée «Rendre mon exploitation plus autonome» avait pour objectif de présenter les intérêts des systèmes agricoles autonomes et d'amener les exploitants conventionnels et bios à échanger sur leurs pratiques. Elle a eu lieu à Tillières et réuni 27 personnes dont 8 exploitants. Lors de cette demi-journée les participants ont pu assister à :

- un atelier de présentation de la ferme et du parcours de l'agriculteur (cheminement jusqu'à la conversion bio en 2009 et système agricole aujourd'hui). Présentation de l'impact du passage bio sur le niveau d'autonomie alimentaire de la ferme ;
- un atelier de présentation des résultats de l'observatoire technico-économique du Réseau CIVAM et zoom sur l'autonomie alimentaire en élevage", animé par le Civam AD 49 et un éleveur ;
- un atelier sur la gestion durable et la préservation des sols animé par la Chambre Régionale d'Agriculture ;
- un atelier sur la valorisation du bois de la ferme et de l'utilisation des différents intérêts des arbres par Mission Bocage.



Illustration 11 - Rendre sa ferme autonome à Tillières

## 4.4 Le plan de limitation des transferts de pollution

Le plan de limitation des transferts de pollution est mené sur le sous-bassin versant de l'Aunay Barbot par la Chambre Régionale d'Agriculture Des Pays de la Loire. Sa finalité vise à compléter les éléments existants du paysage favorables à la limitation des transferts de pollutions notamment depuis le parcellaire agricole vers les milieux aquatiques. Cette démarche s'articule autour de quatre grandes étapes :

- Réalisation d'un état des lieux permettant de caractériser le territoire et les éléments existants favorables à la limitation des transferts (bocage, zones humides...) ;
- Élaboration d'un projet idéal (propositions de travaux optimum au regard de l'existant et des enjeux) ;
- Construction d'un projet acquis (rencontre des agriculteurs et identification de ce qu'ils sont disposés à mettre en place sur leur parcellaire) ;
- réalisation des travaux (plantations, créations de talus, de zones tampons...).

## 5 Bilan Financier 2018

### 5.1 Rappel

Le coût prévisionnel total retenu du contrat après avenant, sur la période 2015-2019, s'élève à **2 333 936,50 €**, avec un montant d'aide prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne **1 510 841,60€**.

Ces montants se répartissent entre les Volets Milieux Aquatiques (VMA) et Pollutions Diffuses (VPD) comme suit :

- VMA : **2 123 891 €**, avec un montant d'aide AELB de **1 367 484,60 €** (d'après modalité du 10e programme)
- VPD : **210 046 €**, avec un montant d'aide AELB de **143 357 €** (d'après modalité du 10e programme)

Du fait de la prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'EPTB de la Sèvre Nantaise assure désormais l'essentiel de la maîtrise d'ouvrage des actions entreprises dans le cadre du volet milieux aquatiques,

La maîtrise d'ouvrage des actions « pollutions diffuses » est majoritairement assurée par les partenaires agricoles.

### 5.2 Bilan 2018

Le tableau et les graphiques suivants présentent le bilan financier de l'année 2018 ainsi que les taux de réalisation depuis le début du contrat.

Les taux de réalisation financier affichés sont à considérer comme un ordre de grandeur du fait de l'existence, sur certains postes, d'écarts entre montant de l'action inscrit au contrat territorial et montant réel de l'action mise en œuvre.

Les taux et les montants de subventions AELB indiqués dans les graphiques et tableaux correspondent aux engagements émanant du contrat territorial (taux de subvention inscrit au contrat territorial x montant de l'action). Les montants réellement attribués peuvent légèrement s'écarter de ces valeurs du fait du plan de financement propre à chaque action (part d'autofinancement, sollicitation d'autres partenaires financiers : Région ou Département).

Il convient de noter que ce taux de réalisation financier sera complété, en 2019 dans le cadre du bilan et de l'évaluation globale du contrat territorial, au moyen d'indicateurs supplémentaires permettant d'appréhender le taux de réalisation « technique » des actions (*i.e.* certaines actions ont pu être réalisées en totalité à des montants inférieurs à ceux inscrits dans la programmation du contrat territorial, ou inversement).

Les principaux écarts à la programmation financière inscrite au contrat territorial et suggestion de pistes d'explications afférentes concernent :

- Pour le volet « pollution diffuse d'origine agricole »
  - En termes d'actions individuelles il est à noter un retard quant à la finalisation de l'outil de diagnostic-projet individuel (DPI) ne permettant pas la réalisation du DPI et celles des accompagnements individuels qui en découlent ;
  - En termes d'actions collectives, l'écart repose principalement sur l'absence de réalisation d'analyses agricoles dont la mise en œuvre dépend également de la finalisation des diagnostic-projets individuels ;
  - Concernant l'étude (PLTP) menée par la chambre d'agriculture, il faut attendre la réalisation de l'ensemble des diagnostics afin de proposer un projet idéal puis acquis, cohérent à l'échelle du territoire.
- Pour le volet « milieux aquatiques »
  - Les travaux relatifs à la continuité écologique (Bois Chaudeau et Garenne Valentin) ont pris du retard notamment suite à l'intégration d'éléments complémentaires.
  - Les travaux de renaturation nécessitant des études au préalable ainsi que le manque d'opportunité dans la pose de clôtures et d'abreuvoirs, expliquent le faible taux de réalisation des travaux de restauration des cours d'eau ;
  - La surestimation financière du projet réalisé sur la vallée du pré fleuri à la Tessoualle et l'abandon du projet de frayère par un propriétaire sur ses terrains justifient le faible taux de réalisations des travaux de restauration de zones humides ;
  - Plusieurs études ont commencé en 2018 mais n'ont pas été finalisées ce qui explique l'absence de réalisation d'un point vu comptable ;
  - Une priorisation des actions initialement prévues en 2018 dans les programmes d'actions a dû être réalisée, suite à la dissolution par transfert des syndicats de rivières, au regard des moyens financiers et humains de l'EPTB de la Sèvre Nantaise.

Ces éléments devront être confirmés dans le cadre du bilan et de l'évaluation globale du contrat territorial qui se déroulera dans le courant de l'année 2019.

*Tableau 15 - État de réalisation sur l'année 2018 et sur la période 2015 - 2018 (présentation COPIL)*

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE

## Contrat Territorial du bassin versant Moine Sanguèze - Bilan 2018

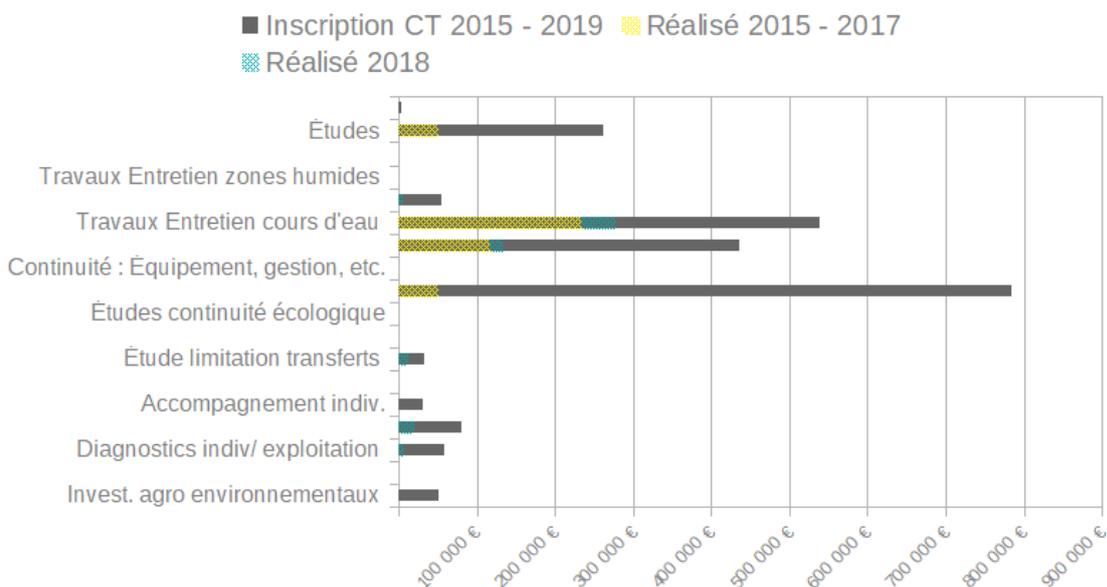
	Code travaux AELB	Intitulé	Programmation CT 2018	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018	Programmation CT 2015-2018	Réalisé 2015-2018	Taux de réalisation 2015-2018	Taux Subvention AELB CT 2015-2018	Montant subventionnable AELB 2015-2018
Volet Agri / MA	18 01 23	Invest. agro environnementaux							0%	
	18 02 11	Diagnostics indiv/ exploitation	33 000 €	6 000 €	18,2%	33 000 €	6 000 €	18,2%	80%	4 800 €
Volet agricole	18 02 30	Animation, démo, conseil collectif	37 313 €	17 870 €	47,9%	37 313 €	17 870 €	47,9%	60%	10 722 €
	18 02 31	Accompagnement indiv.	13 500 €			13 500 €			60%	
	29 02 10	Étude limitation transferts	32 148 €	10 716 €	33,3%	32 148 €	10 716 €	33,3%	80%	8 573 €
	<b>Sous-total volet agricole</b>			<b>115 961 €</b>	<b>34 586 €</b>	<b>29,8%</b>	<b>115 961 €</b>	<b>34 586 €</b>	<b>29,8%</b>	<b>71,2%</b>
Volet milieu aquatique	24 01 20	Continuité : Effacement/arasement	470 000 €			580 000 €	49 488 €	8,5%	80%	39 590 €
	24 01 22	Travaux Restauration cours d'eau	157 513 €	34 891 €	22,2%	308 513 €	152 609 €	49,5%	60%	91 566 €
	24 01 23	Travaux Entretien cours d'eau	108 750 €	82 181 €	75,6%	400 000 €	317 618 €	79,4%	40%	127 047 €
	24 02 22	Travaux Restauration zones humides	55 128 €	4 298 €	7,8%	55 128 €	4 298 €	7,8%	60%	2 579 €
	24 05 10	Études	60 000 €			163 000 €	48 753 €	29,9%	80%	39 002 €
<b>Sous-total volet milieu aquatique</b>			<b>853 391 €</b>	<b>121 369 €</b>	<b>14,22 %</b>	<b>1 508 641 €</b>	<b>572 766 €</b>	<b>38,0%</b>	<b>52,3%</b>	<b>299 784 €</b>
<b>TOTAL ACTIONS CONTRAT TERRITORIAL</b>			<b>969 352 €</b>	<b>155 955 €</b>	<b>16,1%</b>	<b>1 624 602 €</b>	<b>607 352 €</b>	<b>37,4%</b>	<b>49,4%</b>	<b>299 784 €</b>

*Tableau 16 - État de réalisation sur l'année 2018 et sur la période 2015 - 2018 (version définitive)*

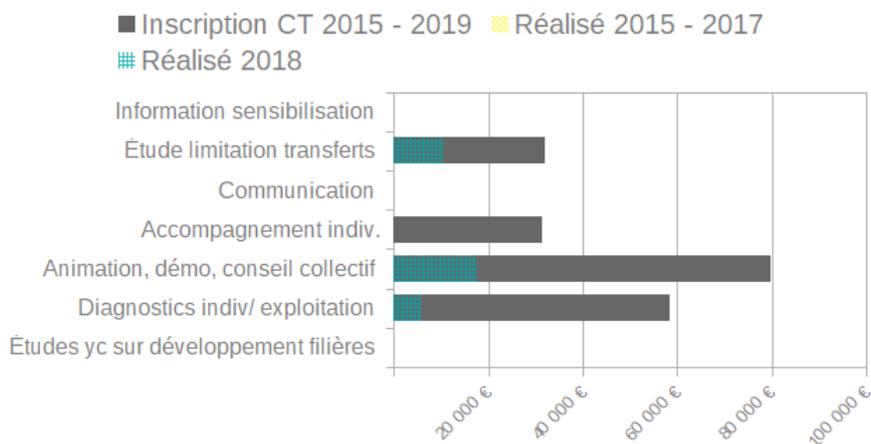
Les différences de montant financier affiché ici dans la version définitive au regard du bilan présenté en comité de pilotage s'explique par le décalage de réalisation de certains travaux envisagés pour fin 2018 mais finalement décalés à début 2019 (problème de disponibilité d'entreprise, conditions météorologiques non favorables).

	Code travaux AELB	Intitulé	Programmation CT 2018	Réalisé 2018	Taux de réalisation 2018	Programmation CT 2015-2018	Réalisé 2015-2018	Taux de réalisation 2015-2018	Taux Subvention AELB CT 2015-2018	Montant subventionnable AELB 2015-2018
Volet Agri / MA	18 01 23	Invest. agro environnementaux							0%	
	18 02 11	Diagnostics indiv/ exploitation	33 000 €	6 000 €	18,2%	33 000 €	6 000 €	18,2%	80%	4 800 €
Volet agricole	18 02 30	Animation, démo, conseil collectif	37 313 €	17 870 €	47,9%	37 313 €	17 870 €	47,9%	60%	10 722 €
	18 02 31	Accompagnement indiv.	13 500 €			13 500 €			60%	
	18 02 40	Communication							0%	
	29 02 10	Étude limitation transferts	32 148 €	10 716 €	41,7%	32 148 €	10 716 €	33,3%	80%	8 573 €
	34 00 44	Information sensibilisation								
<b>Sous-total volet agricole</b>			<b>115 961 €</b>	<b>34 586 €</b>	<b>29,8%</b>	<b>115 961 €</b>	<b>34 586 €</b>	<b>29,8%</b>	<b>71,2%</b>	
Volet milieu aquatique	24 01 20	Continuité : Effacement/arasement	470 000 €			580 000 €	49 488 €	8,5%	80%	39 590 €
	24 01 22	Travaux Restauration cours d'eau	157 513 €	14 381 €	9,1%	308 513 €	132 099 €	42,8%	60%	79 260 €
	24 01 23	Travaux Entretien cours d'eau	108 750 €	41 585 €	38,2%	400 000 €	277 022 €	69,3%	40%	110 809 €
	24 02 22	Travaux Restauration zones humides	55 128 €	4 298 €	7,8%	55 128 €	4 298 €	7,8%	60%	2 579 €
	24 05 10	Études	60 000 €			163 000 €	48 753 €	29,9%	80%	39 002 €
	24 05 40	Communication	2 000 €			2 000 €			60%	
<b>Sous-total volet milieu aquatique</b>			<b>853 391 €</b>	<b>60 263 €</b>	<b>7,06 %</b>	<b>1 508 641 €</b>	<b>511 660 €</b>	<b>33,9%</b>	<b>53,0%</b>	<b>271 240 €</b>
<b>TOTAL ACTIONS CONTRAT TERRITORIAL</b>			<b>969 352 €</b>	<b>94 849 €</b>	<b>9,8%</b>	<b>1 624 602 €</b>	<b>546 246 €</b>	<b>33,6%</b>	<b>49,7%</b>	<b>271 240 €</b>

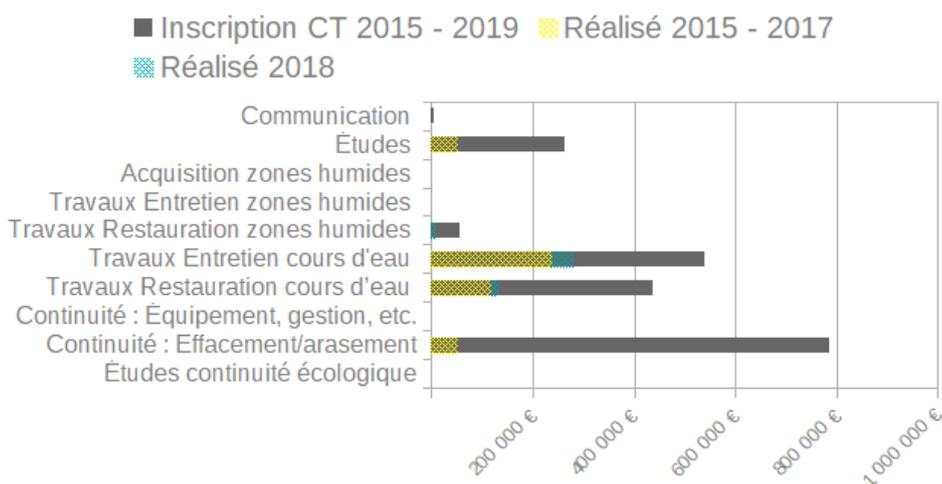
Etat de réalisation - Global CT



Etat de réalisation - Volet pollutions diffuses agricoles



Etat de réalisation - Volet milieu aquatique



## 6 Perspectives 2019 / Volet milieux aquatiques

### 6.1 Travaux Entretien du cours d'eau - Travaux Restauration du cours d'eau

Comme les années précédentes, les interventions au sein et à proximité des cours d'eau s'articuleront autour de projets de :

- **Entretien/Restauration de ripisylve**
- **Pose de clôtures**
- **Installation d'abreuvoirs**
- **Retrait d'embâcles**

Dans le cadre de la restauration du lit mineur, des travaux seront entrepris sur les cours d'eau de la Gravelière, de l'Aunay Barbot, de la Haie de rezé, de la Blanchisserie ainsi que le secteur de Bois Chaudeau.

### 6.2 Restauration de la continuité écologique - Effacement/arasement Grenelle/liste 2 et autres ouvrages

Les interventions suivantes seront programmées en 2019 en fonction de l'avancée des études et de l'instruction des dossiers réglementaires :

- **Travaux de restauration de la continuité écologique sur les seuils en amont de l'ouvrage de Bois Chaudeau - poursuite de la maîtrise d'œuvre (avant-projet en cours sur Bois Chaudeau)**
- **Travaux de restauration de la continuité et de la ligne d'eau sur l'ouvrage de Garenne Valentin**
- **Travaux de réduction d'impact des plans d'eau de la Haie de Rezé et de l'Aunay Barbot**
- **Travaux de réduction d'impact des seuils « Justice » en amont du Parc de Maulévrier**

### 6.3 Travaux Restauration de zones humides - Travaux entretien zones humides

Aucune action sur cette thématique n'est envisagée en 2019.

## 6.4 Études - Études grenelle/liste 2

Seront poursuivies en 2019 les études suivantes :

- **Étude de faisabilité de réduction d'impact des plans d'eau du bassin de la Guichardière.**
- **Étude pour la restauration de la continuité écologique et déconnexion de plans d'eau sur les cours d'eau de l'Aunay Barbot et de la Haie de Rezé.**
- **Étude de faisabilité préalable à la restauration de la morphologie avec diversification des milieux et aménagements de franchissements piscicoles sur les ruisseaux de la Gravelière et de l'Aunay Barbot.**

Seront lancées en 2019 les études suivantes :

- **Étude de création de zones humides tampon** : cette étude sera lancée dès que l'ensemble des diagnostics agricoles seront réalisés, identifiants les besoins du territoire.
- **Étude de renaturation des ruisseaux** : cette étude sera lancée dès confirmation du secteur prioritaire.
- **Suivi faune/flore** après travaux pour le secteur Bikini sur la Moine à Saint-Crespin-sur-Moine

## 7 Perspectives 2019 / Volet pollutions diffuses d'origine agricole

L'année 2019 sera marquée par le démarrage des actions individuelles. Concernant ces actions, il est envisagé pour l'année 2019 la réalisation de :

- 36 Diagnostic-Projets Individuel (DPI) dont trois diagnostics de changement de système
- 17 Accompagnements Individuels (AI)

## 8 Perspectives 2019 / Bilan général du contrat

Une partie de l'année 2019 sera également consacrée à la réalisation du bilan général du contrat territorial. Cette tâche sera en partie externalisée afin de garantir la neutralité de l'analyse.

Le tableau et les graphiques suivants présentent le bilan prévisionnel financier de l'année 2019 ainsi que les taux de réalisation prévisionnelle sur l'ensemble du contrat, sur la base du budget primitif voté par l'EPTB Sèvre Nantaise et du report des reliquats 2018 non réalisés.

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA SÈVRE NANTAISE

Contrat Territorial du bassin versant Moine Sanguèze - Bilan 2018

	Code travaux AELB	Intitulé	Programmation CT 2015-2019	Montant actions prévues 2019*	Taux Montant subventionn able AELB 2019	Montant subventionn able AELB 2019	Prévisionnel 2015-2019	Taux de réalisation prévisionnel 2015-2019
Volet Agric / MIA	18 01 23	Invest. agro environnementaux	50 500 €	2 000 €			2 000 €	4,0%
Volet agricole	18 02 11	Diagnostics indiv/ exploitation	58 500 €	52 500 €	70,0%	36 750 €	58 500 €	100,0%
	18 02 30	Animation, démo, conseil collectif	79 898 €	56 171 €	50,0%	28 086 €	74 041 €	92,7%
	18 02 31	Accompagnement indiv	31 500 €	24 000 €	50,0%	12 000 €	24 000 €	76,2%
	18 02 40	Communication						
	34 00 44	Information sensibilisation						
	<b>Sous-total volet agricole</b>			<b>202 046 €</b>	<b>154 101 €</b>	<b>59,6%</b>	<b>91 837 €</b>	<b>188 687 €</b>
Volet milieu aquatique	24 01 20	Continuité : Effacement/arasement	785 000 €	470 580 €	70,0%	329 406 €	520 068 €	66,3%
	24 01 22	Travaux Restauration cours d'eau	436 513 €	136 881 €	50,0%	68 440 €	268 980 €	61,6%
	24 01 23	Travaux Entretien cours d'eau	538 750 €	115 596 €	30,0%	34 679 €	392 618 €	72,9%
	24 02 22	Travaux Restauration zones humides	55 128 €		50,0%		4 298 €	7,8%
	24 05 10	Études	262 000 €	63 603 €	70,0%	44 522 €	112 356 €	42,9%
	24 05 40	Communication	4 000 €		50,0%			
<b>Sous-total volet milieu aquatique</b>			<b>2 081 391 €</b>	<b>786 660 €</b>	<b>60,6%</b>	<b>477 047 €</b>	<b>1 298 320 €</b>	<b>62,4%</b>
<b>TOTAL ACTIONS CONTRAT TERRITORIAL</b>			<b>2 333 937 €</b>	<b>942 761 €</b>	<b>60,3%</b>	<b>568 884 €</b>	<b>1 489 007 €</b>	<b>63,8%</b>

Fait à Clisson, le 2 avril 2019

**Présidente du Comité de Pilotage du Contrat Territorial Moine Sanguèze**

**Mme Marion BERTHOMMIER**

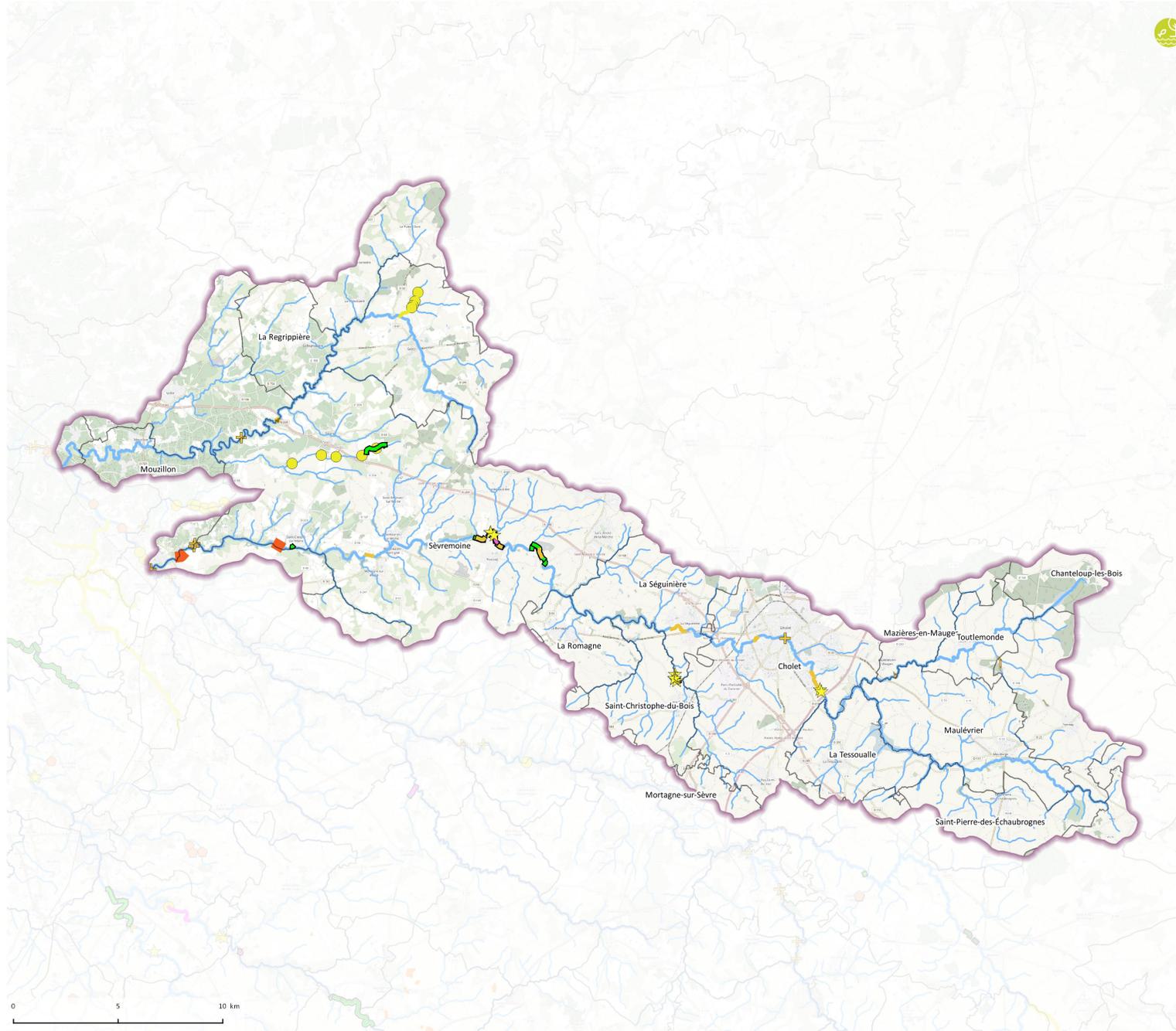
## 9 Annexes

### Cartographies



Actions CT, volet Milieux Aquatiques -  
Année 2018

Secteur : BV Moine et Sanguèze (CT)

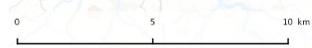


- Communes « © IGN BD TOPO »
- Restauration lit mineur**
  - Renaturation - étude
  - lit restauré - diversification\_habitats
- Restauration berges et ripisylve**
  - ★ Abreuvoir aménagé - Installation d'abreuvoir
  - Clôture - Installation de clôture
- Entretien de cours d'eau**
  - Linéaire d'enlèvement d'embarcles - enlèvement d'embarcles
  - Ripisylve - restauration de ripisylve
  - Embacle ponctuel - Suppression embarcle
- Continuité**
  - Obstacle à l'écoulement - Etude
- Restauration de zones humides**
  - Zone humide - étude zone humide
- Plan de situation**
- Tronçon hydrographique (carthage 2008)**
  - Cours d'eau principaux
  - Cours d'eau secondaires

Sources : EPTB SN



Date d'édition : 2019-01-18  
Édité par : Sébastien RENOU  
QGIS version : 2.18.12





Secteur : Bassin de la Sanguèze

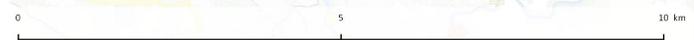
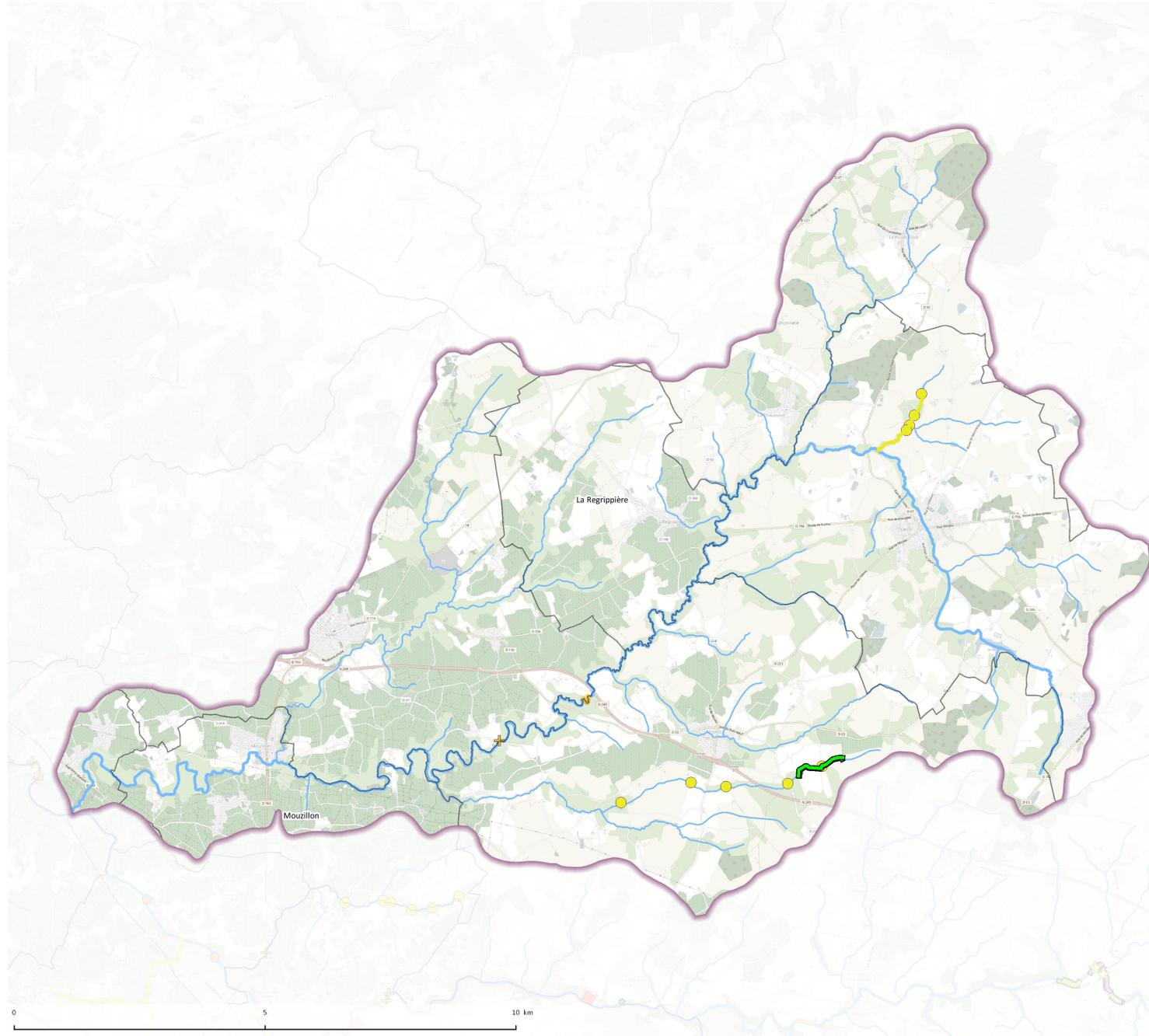


- Communes « © IGN BD TOPO »
- Restauration lit mineur**
  - Renaturation - étude
- Entretien de cours d'eau**
  - Lineaire d'enlèvement d'embacles - enlèvement d'embacles
  - Ripisylve - restauration de ripisylve
  - ⊕ Embacle ponctuel - Suppression embacle
- Continuité**
  - Obstacle à l'écoulement - Etude
- Plan de situation**
  - Tronçon hydrographique (carthage 2008)
  - Cours d'eau principaux
  - Cours d'eau secondaires

Sources : EPTB SN



Date d'édition : 2019-01-18  
Éditée par : Sébastien RENOU  
QGIS version : 2.18.12





Secteur : Bassin de la Moine

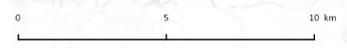
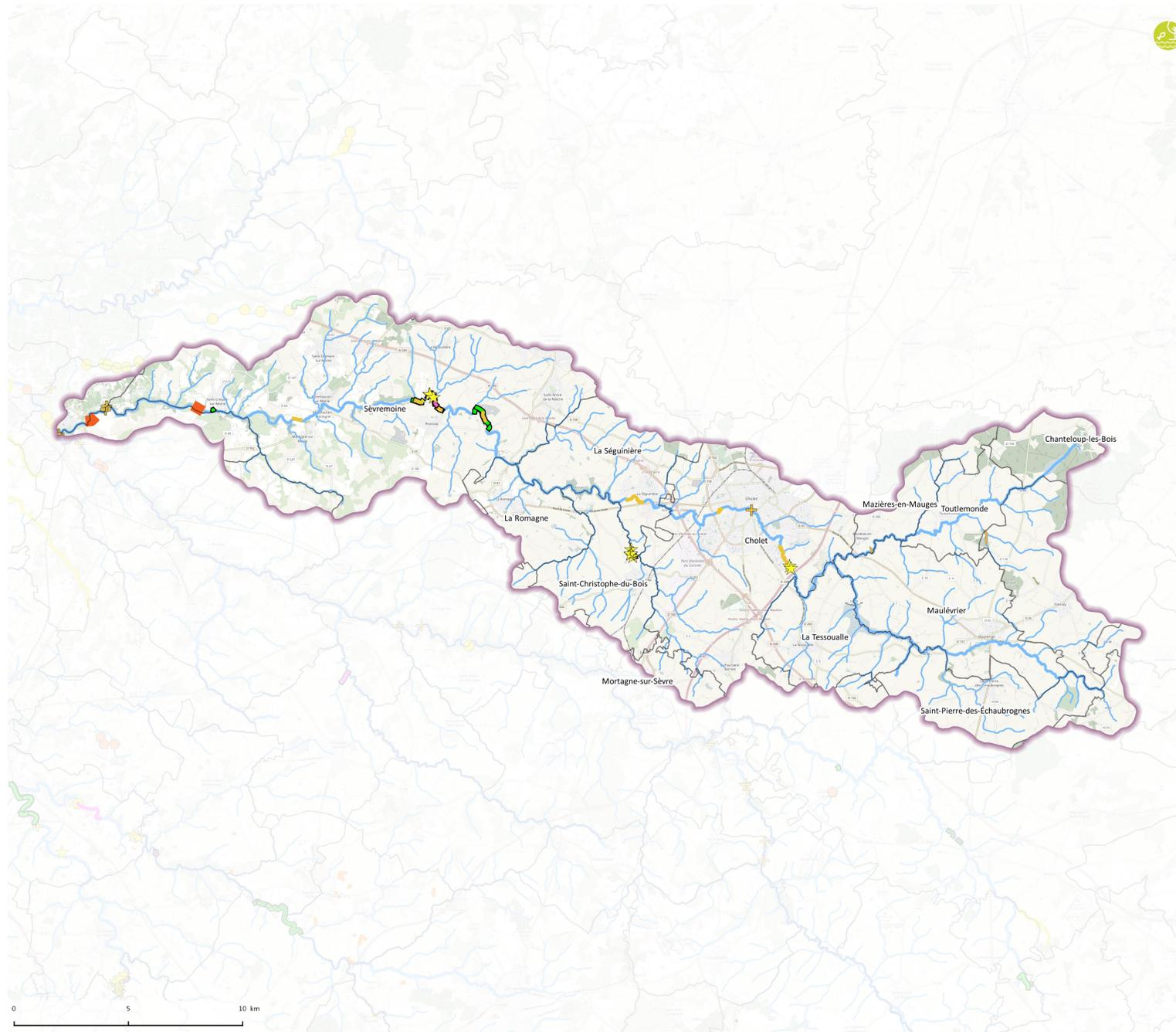


- Communes « © IGN BD TOPO »
- Restauration lit mineur**
- lit restauré - diversification\_habitats
- Restauration berges et ripisylve**
- Abreuvoir aménagé - Installation d'abreuvoir
- Clôture - Installation de clôture
- Entretien de cours d'eau**
- Linéaire d'enlèvement d'embarcades - enlèvement d'embarcades
- Ripisylve - restauration de ripisylve
- Embarcadere ponctuel - Suppression embarcadere
- Restauration de zones humides**
- Zone humide - etude zone humide
- Plan de situation**
- Troncon hydrographique (carthage 2008)**
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

Sources : EPTB SN



Date d'édition : 2019-01-18  
Éditée par : Sébastien RENOU  
QGIS version : 2.18.12



O:\TRAVAU\Yvremoi\20181210\_Bilan\_CTMA\_modele\20181210\_bilan\_ctma\_modele\_CT\_MS.qgs